AR Prefecture
016-211602362-20230106-D2023_1_9-DE
Reçu le 07/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_1_9

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Objet : Ouverture de crédits d'investissement au budget annexe « Transport »

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 06 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 16 Décembre 2022

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir effectuer l'achat du minibus, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement au budget annexe « transport » avant le vote du budget primitif 2023.

Selon l'article L1612-1 du CGCT, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2022.

Montant inscrit au BP 2022 : 40 612 € (hors opération d'ordre et remboursement d'emprunts)
soit 40 612€x0,25= 10 153€.

Les dépenses d'investissement concernés sont les suivantes : chapitre 21 de 10 153€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus et selon la répartition par chapitre, et ce, avant le vote du budget primitif du budget annexe "transports" de 2023.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 06/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 7/02/2023

Le Maire,
Michel CARTERET